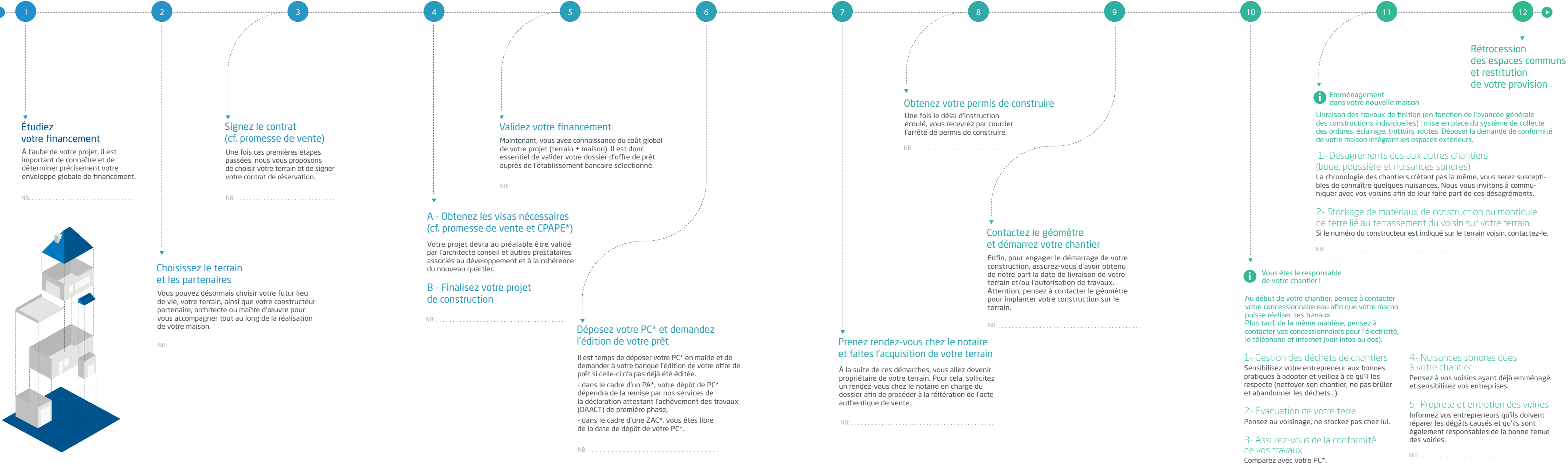


Guide de l'acquéreur

Vous venez de faire l'acquisition d'un terrain à bâtir.
Un beau projet en perspective et la découverte
de la vie d'un lotissement.



Faire construire, c’est réaliser un rêve, puis vivre dedans. Vous pouvez dessiner cet idéal et l’adapter à vos besoins. Pour vous guider dans ce projet, nous vous proposons de suivre les étapes suivantes en vous appuyant sur nos conseils.



QUI FAIT QUOI ?

Travaux	À charge de l'aménageur	À charge de l'acquéreur	À charge du concessionnaire
Terrassements	Tous travaux extérieurs au lot jusqu'en limite de propriété	Installation de chantier, nettoyage du lot et de tous travaux de terrassements internes au lot.	
Voies, parking, bordures, espaces verts, mobiliers clôture, accès au lot...	Tous travaux extérieurs au lot jusqu'en limite de propriété	Tous travaux internes au lot : clôture, gazon, allée...	
Réseaux gravitaires (eaux usées, eaux pluviales)	Tous réseaux/travaux extérieurs au lot : création de branchements	Tous réseaux internes au lot y compris raccordement et captage	Eaux usées : vérification du raccordement
Réseaux souples (téléphone, électricité, eau potable, gaz si tel est le cas)	Tous réseaux/travaux extérieurs au lot : fourniture et pose	Tous réseaux internes au lot y compris tranchée	À la demande et à la charge de l'acquéreur Téléphone : câblage et raccordements Électricité : compteur définitif

DES QUESTIONS ?

Quand y aura-t-il des trottoirs, l'éclairage public ...?

Dans l'aménagement d'un lotissement, il y a deux phases de travaux :

- 1^{ère} phase : travaux provisoires vous permettant de démarrer votre construction
- 2^{ème} phase : travaux de finition qui se feront lorsque les dernières constructions de maisons seront terminées. C'est à ce moment, qu'entre autres, les trottoirs et l'éclairage public peuvent être réalisés.

Mes bornes de limites de terrain ont disparues

Cela arrive. Quand vous ferez planter votre maison, le géomètre les remplacera.

Je n'ai pas encore acheté mon terrain et mes éléments de branchements sont cassés

Contactez Giboire Aménagement au 02 23 42 40 40

Il y a chez moi des dépôts de déchets sauvages

Contactez Giboire Aménagement au 02 23 42 40 40

i Plus d'informations en vous référant au CCCT (Cahier des Charges de Cession de Terrains) ou au CPAPE (Cahier de Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales)

J'ai acheté mon terrain et mes éléments de branchements sont cassés

ERDF : 09 72 67 50 35
GRDF : 0810 314 478
Autres branchements : contactez Giboire Aménagement au 02 23 42 40 40

Quand seront livrés les couvercles en fonte sur les branchements Eaux Pluviales et Eaux Usées ?

Pour éviter le risque de vol, nous ne fournissons, en effet, pas tout de suite les couvercles. À la demande du premier acquéreur qui en aura l'utilité, ils seront livrés pour l'ensemble du lotissement.

J'ai besoin de mon numéro PDL (Point de Livraison) et PCE (Point de Comptage et d'Énergie)

Ces numéros indispensables pour les concessionnaires ERDF et GRDF vous seront fournis par Giboire Aménagement à votre demande et suite à votre signature chez le notaire.

Quand seront élagués les arbres qui peuvent gêner ma parcelle ?

Giboire Aménagement se chargera des derniers élagages nécessaires lorsque toutes les maisons du lotissement seront construites.



giboire.com